



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

licenciement

Question écrite n° 44672

Texte de la question

M. Jean-Pierre Kucheida attire l'attention de M. le ministre du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville sur la conduite de licenciements massifs au sein des entreprises bénéficiaires. L'année 2008 s'est achevée dans un contexte économique difficile. Pourtant les fleurons de l'industrie française, parmi lesquels Total, PPR, Conforama, sont parvenus à réaliser des bénéfices record et à augmenter leur chiffre d'affaires. Total, par exemple, a réalisé le plus gros bénéfice annuel jamais connu en France (15 milliards d'euros). PPR se targue d'être parvenu à augmenter son chiffre d'affaires de 5,8 % en un an. Pourtant, ces deux groupes ont engagé des plans de licenciements massifs. C'est ainsi que La Redoute va licencier 672 salariés, dont près de 25 % sont employés dans le département du Nord, au motif que le site sur lequel ces hommes et ces femmes travaillent n'est pas rentable. Ce sont pourtant eux qui participent, par leurs efforts, à la renommée de leur entreprise et à la réalisation des résultats dont les directions se flattent. Les licenciements annoncés sont immoraux et inacceptables. Ils mettent en évidence l'absence totale de partage des profits au bénéfice des salariés qui devraient pouvoir compter, au minimum, sur la garantie de leur emploi quand les bénéfices sont aussi explicites. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui préciser les mesures qu'il envisage de prendre afin que ces distorsions n'aient plus cours et de veiller à ce que l'emploi des entreprises bénéficiaires soit préservé dans sa totalité.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Kucheida](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (12^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44672

Rubrique : Travail

Ministère interrogé : Travail, relations sociales, famille, solidarité et ville

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 mars 2009, page 2509

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)